

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Solgne

Séance du lundi vingt-six octobre deux mil vingt à 20 heures 30.

Sous la présidence de Monsieur SCHOCH, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Convocation adressée et affichée le 20 octobre 2020

Membres présents : 15

Céline BANNWARTH, Jean-Claude BROUANT, Aurélie FENOT, Xavier FENOT, Jean-François FICARRA, Déborah FUSARI, Emilie FABRE, Blandine HOMBOURGER, Philippe OCHEM, Norbert SCHOCH, François SIEGEL, Jean STAMM, Mariline THIEBAUT, Edwige TUAKLI, Francine WALZER ;

Membres absents et/ou excusés : 0

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Madame Laurence OVIS, Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Au regard de la situation sanitaire et conformément à l'article L.2121-18 du CGCT, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de siéger à huis clos.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité. La séance est retransmise en direct sur le site Facebook de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour ; concernant les membres de la commission Ecologie, Environnement, Agricole.

### **Lecture & approbation du compte-rendu de séance du 28/09/2020.**

Le compte-rendu de séance du 28/09/2020 est approuvé à la majorité des membres présents avec 12 voix POUR et 3 voix ABSTENTIONS (B. HOMBOURGER, P. OCHEM, M. THIEBAUT).

### **50/2020 – Désignation d'un membre supplémentaire de la commission Ecologie, Environnement, Agricole. (5.3)**

**VU** la délibération n°45/2020 en date du 28 septembre 2020, fixant le nombre et désignant les membres des Commissions Communales ;

**VU** la demande de M. François SIEGEL de siéger au sein de la commission Ecologie, Environnement, Agricole ;

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**ACCEPTÉ** la demande de François SIEGEL, 3<sup>ème</sup> adjoint d'intégrer la commission ;

**FIXE** à 8 membres la **Commission Ecologie, Environnement, Agricole** :

Mme Céline BANNWARTH

M. Jean-Claude BROUANT

M. Xavier FENOT

Mme Déborah FUSARI

Mme Emilie FABRE

Mme Blandine HOMBOURGER

M. Philippe OCHEM

M. François SIEGEL

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

### **51/2020 – Fourniture d'électricité (1.4)**

- **Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes du Département de la Moselle pour l'achat d'électricité**
- **Lancement d'une (des) consultation(s) pour l'achat d'électricité**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique. Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique à créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et que le début de fourniture sera fixé à la clôture du contrat actuel ; Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

**L'exposé de Monsieur le Maire entendu,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** l'adhésion de la commune de Solgne au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat d'électricité ;

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (jointe en annexe) ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;

**AUTORISE** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;

**AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.

**PRECISE** que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

### **52/2020 – Cession de parcelle – rue des étangs. (3.2)**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Considérant** le projet de construction par la commune d'un cabinet dentaire rue des étangs,

**Considérant** le projet de construction par M. Marc LEPAGE, pharmacien exerçant à Solgne, d'un bâtiment à caractère médical accueillant une pharmacie et 2 locaux.

**VU** la demande de M. Marc LEPAGE d'une parcelle d'environ 10 ares afin d'y implanter son projet, Entendu l'exposé de M. SCHOCH, Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE à l'unanimité** la cession à M. Marc LEPAGE d'une parcelle d'environ 10 ares issue de la parcelle cadastrée section 27 n° 239 sise rue des étangs, afin d'y implanter son projet ;

**CHARGE** le Maire de contacter un géomètre afin de procéder à l'arpentage de la nouvelle parcelle et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire ;

**DECIDE** la cession de la parcelle à l'Euro symbolique à M LEPAGE Marc.

**Adopté à la majorité des membres présents avec 2 ABSTENTIONS (M. THIEBAUT, B. HOMBOURGER).**

### **53/2020 – Opposition au transfert de la compétence PLU à la CCSM. (5.7)**

La loi ALUR organise un nouveau transfert de droit aux EPCI à fiscalité propre qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU.

Ainsi, les Communautés de Communes deviendront compétentes de plein droit, le premier jour de l'année suivant les élections du président de la Communauté suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Néanmoins, la loi organise une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres. Si dans les trois mois précédent le 1<sup>er</sup> janvier 2021, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

**VU** les articles L5214-16, 5216-5 et L5211-17 du CGCT ;

**VU** l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 ;

**CONSIDERANT** que le PLU de la Commune de Solgne est en cours de révision,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la CC du Sud Messin.

**Adopté à la majorité des membres présents avec 3 ABSTENTIONS (B. HOMBOURGER, P. OCHEM, M. THIEBAUT).**

### **54/2020 – Rénovation Energétique des Maisons – Villes et Villages Verts de France. (8.5)**

M. le Maire présente aux membres du CM la proposition de l'Association, Loi 1901, « **Villes et Villages Verts de France** », qui a son Siège Social 10 Ter, Allée des Noires Terres à PULNOY (Meurthe et Moselle) et qui s'est donnée pour objectif de **lutter contre la précarité énergétique**. Celle-ci propose aux municipalités qui décideront de s'engager à ses côtés :

- **d'évaluer l'empreinte énergétique des logements de la Commune,**
- **de faciliter l'accès à l'information quant aux aides financières à l'amélioration énergétique pour tous les administrés,**
- **de compléter financièrement leurs moyens pour rendre possible la rénovation énergétique pour tous.**

L'adhésion de la Commune à l'Association est gratuite. Elle donne droit :

- au recensement des besoins de rénovation énergétique,
- à l'information des administrés sur les rénovations et les aides possibles,
- à la garantie d'une rénovation des logements par des partenaires locaux fiables,
- à la mise à disposition d'éléments visuels de communication du label VVF,
- à mise à disposition d'aides complémentaires en fonction des MWh Cumac économisés.

Après avoir pris la mesure du bienfondé de cette opération et pris connaissance des documents présentés, **le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'adhérer à l'Association « Villes et Villages Verts de France »,

**AUTORISE** le Maire à signer la Charte d'intervention proposée, ainsi que le déroulement de l'action dans la Commune.

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

## **Informations :**

### ✓ **MATEC : adhésion à convention**

Monsieur le Maire présente la proposition de convention constitutive de groupement de commandes du Département de la Moselle pour l'achat d'électricité ; il précise qu'une centaine de communes, la CC du Sud Messin, ainsi que le Département ont adhéré à cette convention. La commune est sous contrat auprès de la société Dalkia jusqu'au 15 septembre 2021 pour la fourniture d'électricité de l'ECL ; un comparatif effectué sur février 2020 présente un écart de 5 centimes entre les fournisseurs UEM et Dalkia ; la même opération a été réalisée sur le gaz naturel pour environ 80 communes.

### ✓ **Cession de terrain rue des étangs**

Monsieur le Maire présente le projet de M. Marc LEPAGE pour la construction d'une maison médicale ; au RDC, implantation de la pharmacie et 2 cabinets avec salle d'attente et secrétariat ; au 1<sup>er</sup> étage, salle d'exposition de matériel, salles de préparation, du personnel et de stockage ainsi que 2 appartements type T1/2. Il avait été annoncé auparavant une cession à l'euro symbolique pour le projet pharmacie.

Mme THIEBAUT demande le coût de l'engagement de la commune pour équiper le parking, matérialiser les places, l'éclairage ; le Maire affirme que le projet est déjà bouclé avec la vente du bâtiment à l'AIEM et des terrains rue Jean Walgenwitz.

Le CM donne son accord dans la mesure où un projet a été réalisé pour le cabinet dentaire.

Mme HOMBOURGER interroge l'assemblée sur le devenir de la pharmacie actuelle ; le Maire répond ne pas savoir et précise que cela relève du privé.

### ✓ **Transfert de compétence PLUi**

Le Maire informe l'assemblée de la loi ALUR qui prévoit le transfert de droit aux EPCI à fiscalité propre qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU.

La CC du Sud Messin n'est pas prête pour le moment ; Mme THIEBAUT confie ne pas être forcément contre l'instruction par la CC du Sud Messin qui a le personnel compétent et neutre ; le fait d'être en PLUi peut permettre de récupérer des Ha à construire sur des communes voisines ; Solgne n'a plus beaucoup de terrains disponibles ; Même si l'assemblée refuse aujourd'hui le transfert, la loi Alu l'imposera d'ici quelques années.

### ✓ **Rénovation Énergétique des Maisons - VVVF**

VVVF est une association de Pulnoy qui se propose de prospecter dans les villages avec autorisation des collectivités, afin de proposer diagnostic énergétique ; plusieurs sociétés travaillent pour l'association, le Maire et le 3<sup>ème</sup> adjoint ont contacté IMB-9R de Solgne.

1<sup>ère</sup> phase : isolation des combles et sous-sol à 1 € sans condition de revenus ;

2<sup>ème</sup> phase : isolation par l'extérieur avec condition de revenus.

En réponse à la demande de Mme HOMBOURGER, nous n'avons pas de retour sur les personnes ayant fait la démarche récemment.

### ✓ **Chemin pédestre**

La CC du Sud Messin travaille sur un schéma global de boucles de promenades cohérentes et variées sur l'intégralité de son périmètre d'action englobant 34 communes. 13 boucles sont comptées sur le secteur et seront en partie à la charge des communes ; M. BROUANT se propose en tant que personne référente afin d'assister aux réunions organisées par la CC du Sud Messin. Mme THIEBAUT est déjà membre de la commission au sein de la CC du Sud Messin. Certaines boucles seront prises en charge par la fédération 57 car elles présentent un intérêt particulier pour le patrimoine ; un intérêt particulier est porté au fait de relier les villages les uns aux autres. Il existe déjà une piste VTT.

✓ **Commission Ecologie, Agricole**

Emilie FABRE rend compte de la réunion de la commission :

- Echange concernant « VVVF » ;
- Chemin pédestre et projet de plantation de haies route de Secourt ;
- Projet d'un jardin éducatif et éco pâturage ;
- Projet de récupération d'eau pour subvenir au besoin d'arrosage en été ;
- Le géomètre a ré emborné une parcelle rue de la Louvière afin de remettre en état la barrière cassée et réaménager le passage ;
- Projet d'organisation d'une journée « nettoyons la nature » au printemps ;
- Projet d'audits sur les bâtiments communaux ;
- Pose de poubelles notamment sur la nouvelle aire de jeux.

✓ **CCAS**

François SIEGEL rend compte de la réunion du CCAS :

Suite à la reprise de compétence périscolaire par la CC du Sud Messin, les membres du CCAS se sont fixés de nouvelles orientations avec diverses thématiques :

- Création d'un point numérique (démarches administratives, aide à la rédaction de CV,...) ;
- Chemin pédestre dans le village ;
- Renouer le jumelage avec les Gascons (2012 : dernier échange entre les jeunes) ;
- Actions pour les jeunes : circulation routière, secourisme, ...
- Questionnaire Famille rurale concernant la mobilité ;
- Mise en place d'un registre des personnes fragiles/isolées ;
- Proposition d'apprentissage à la natation, cinéma, etc...
- Distribution d'un questionnaire à destination des administrés
- Souhaite une offre de médecins plus étoffée ;
- Le CCAS est l'intermédiaire entre les associations et la commune.

Un questionnaire sera envoyé fin octobre à l'ensemble de la population afin de recenser l'intérêt des Solgnois à ces différents projets.

✓ **Divers**

➤ Mme HOMBOURGER, membre au sein de la CCSM de la commission périscolaire informe l'assemblée de la mise en place de 2 services pour la restauration depuis le 28 septembre 2020 ; elle fait part de la remarquable efficacité de la coordinatrice et des professionnels du Pérís'cool ; au vu de la situation sanitaire, la question du maintien du traditionnel porte à porte au sein de la commune pour Halloween est posée ?

➤ M. OCHEM demande s'il est possible de mettre en place un planning de personnes pouvant rendre service aux personnes âgées, pour les conduire quand nécessaire.

➤ Mme HOMBOURGER fait part de la réunion SIVOM du 14 octobre, présentant l'étude réalisée par MATEC sur les bâtiments scolaires. 4 propositions ont été présentées et seront étudiées par le SIVOM, de la mise en conformité des installations, à la construction complète d'une nouvelle structure.

➤ Mme HOMBOURGER revient sur la gestion des déchets et de la décharge, rappelle qu'il existe des textes de lois et que la CC du Sud Messin est en charge des déchets ; elle demande la possibilité de mutualiser les déplacements en proposant, par exemple, aux administrés de profiter des aller-venues du camion pendant les tontes des surfaces communales. Le CM décide de laisser passer l'hiver et de faire de nouvelles propositions d'organisation de la collecte de déchets verts pour le printemps (projet à suivre par la commission écologie).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.